

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERINE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/49

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

RESILIATION CONTRAT DE LOCATION – LOGEMENT N° 1001 SIS A VALSERHONE 35 RUE DE LA POSTE CHATILLON EN MICHAILLE AU PROFIT DE MONSIEUR BARBIER ET MADAME BENSEFIA

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 18-01-59 en date du 31 janvier 2018 entérinant le contrat de location concernant le logement n° 1001 sis à Valsershône 35 rue de la Poste Châtillon en Michaille, au profit de Monsieur BARBIER et de Madame BENSEFIA, à compter du 1^{er} février 2018,

VU la demande de Monsieur BARBIER et de Madame BENSEFIA de résilier le contrat cité ci-dessus au 30 avril 2023,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

DECIDE

Article 1: De résilier le contrat cité ci-dessus au profit de Monsieur BARBIER et de Madame BENSEFIA au 30 avril 2023.

Article 2: Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier
- notifiée au prestataire

Fait à Valsershône, le 27 avril 2023

Pour Monsieur le Maire,
Françoise DUCRET
Maire déléguée



Mise en ligne le : 16 juin 2023